

DEJA BEAUCOUP TROP DE PROBLEME AVEC LA STATION ACTUELLE ET LE MANQUE D'INFORMATION SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT AVEC PAR EXEMPLE DES ANALYSES FAITES PAR MAINCY EN BELGIQUE? NOTAMMENT DIOXINE ...ET AUTRES SUBSTRATS SITE SEVESO ? 1 OU 2 ? QUELLE POLLUTION SUPPLEMENTAIRE DE L'EAU, DES SOLS, DE L'AIR ? QUID DES DECHETS NON INCINERANTES ? QUID DE L'ENTRETIEN ? COUTS DES ENTRETIENS A PREVOIR ? PERENNITE DE L'INSTALLATION ? QUID DES CONTROLES REGULIERS ET DE L'INFORMATION EN RETOUR SUR CES CONTROLES ? QUI LES FERA ? QUEL(S) COUT(S) GLOBAL DU PROJET ? QUELLES INCIDENCES SUR LA FISCALITE LOCALE ? QUI FINANCERA ? REPARTITION DES CONTRIBUTION, QUID DE LA TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES ? QUEL BILAN AVANTAGES/ COUTS ? QUELLE RENTABILITE DU PROJET : UN MANQUE D'INFORMATION CRUCIALE ...! QUEL(S) RETOUR(S) D'EXPERIENCES SUR DES SITES EQUIVALENTS EXISTANTS (BENCHMARKS) ? INCIDENCES AU NIVEAU DES TRAVAUX ? QUI VENDRA ET ACHETERA L'ELECTRICITE ? QUELLES AUTRES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT POSSIBLES ? ENCORE UNE STRUCTURE TEODULE ..? CONCLUSIONS POUR MOI AUJOURD'HUI BEAUCOUP TROP D'INCERTITUDES ENCORE DONC TRES TRES FORTES RESERVES SUR CE PROJET ATTENDONS DONC L'ENQUETE PUBLIQUE DILIGENTEE ULTERIEUREMENT AVEC LES REPNSES A L'ENSEMBLE DE MES QUESTIONS

DEJA BEAUCOUP TROP DE PROBLEME AVEC LA STATION ACTUELLE ET LE MANQUE D'INFORMATION SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT AVEC PAR EXEMPLE DES ANALYSES FAITES PAR MAINCY EN BELGIQUE? NOTAMMENT DIOXINE ...ET AUTRES SUBSTRATS SITE SEVESO ? 1 OU 2 ?

Une ancienne usine d'incinération a occupé le site jusqu'en 2002 et avait des rejets atmosphériques de dioxines très supérieurs au seuil autorisé.

Les deux lignes actuelles en fonctionnement depuis mars 2004 fonctionnent dans le respect des normes. Son fonctionnement est encadré par un arrêté préfectoral et surveillé par les services de l'état. Une commission de suivi de site se réunit chaque année sous l'égide du Préfet pour faire état des modalités de fonctionnement sur l'année écoulée et notamment sur tous les points de surveillance sur l'air, l'eau, le sol, la biosurveillance, la sécurité incendie. Le site n'est pas soumis à la réglementation SEVESO.

QUELLE POLLUTION SUPPLEMENTAIRE DE L'EAU, DES SOLS, DE L'AIR ?

Concernant les rejets supplémentaires qui seraient générés dans le cas de la mise en place d'une 3<sup>ème</sup> ligne Haut PCI, ces impacts peuvent être simulés mais une fois que les choix techniques et technologiques sont avancés. Au stade de la concertation préalable, nous pouvons vous indiquer que le cahier des charges de la consultation des entreprises comporte pour la tranche optionnelle relative au projet de troisième ligne déchets Haut PCI une demande de garantie sur les rejets de Nox à 40 mg/Nm<sup>3</sup> au lieu de 80 mg/Nm<sup>3</sup> (valeur limite réglementaire actuelle) (voir page 59 du dossier de concertation). Les nouvelles normes applicables dès le 3 décembre 2023 (selon arrêté ministériel du 12 janvier 2021) abaisseront les seuils réglementaires également pour les deux lignes existantes

- Hcl : 8 mg/Nm<sup>3</sup> (au lieu de 10)
- SO<sub>2</sub> : 40 mg/Nm<sup>3</sup> (au lieu de 50)
- Poussières : 5 mg/Nm<sup>3</sup> (au lieu de 10)
- Dioxines : 0,08 ng/Nm<sup>3</sup> (au lieu de 0,1)

mais aussi pour les futurs projets d'incinération.

- Hcl : 6 mg/Nm<sup>3</sup> (au lieu de 10)
- SO<sub>2</sub> : 30 mg/Nm<sup>3</sup> (au lieu de 50)
- Poussières : 5 mg/Nm<sup>3</sup> (au lieu de 10)
- Dioxines : 0,06 ng/Nm<sup>3</sup> (au lieu de 0,1)

#### QUID DES DECHETS NON INCINERANTES ?

Les déchets non incinérés correspondent aux résidus issus de l'incinération : mâchefers et résidus d'épuration des fumées :

Les mâchefers sont acheminés sur l'Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers de Claye Souilly (site Véolia). Le mâchefer y est criblé, déferraillé et mûri afin d'obtenir de la grave de mâchefer pour être réutilisé comme matériau alternatif dans le cadre de chantiers de travaux public (valorisation sous couche routière).

Tonnage 2022 : 25 459 t

Les Résidus d'épuration des fumées sont dirigés vers EMTA à Limay.

Tonnage 2022 : 4 865 t

Les déchets non incinérés correspondent aux tonnages non valorisables et finalement enfouis :

Tonnages enfouis = (tout venant des déchèteries + encombrants en porte à porte+ part tonnages détournés lors des arrêts techniques envoyés en enfouissement)

Ci-après les évolutions des tonnages enfouis. À compter de 2022, le Smitom a expérimenté un tri du tout venant des déchèteries sur sa plateforme de tri des encombrants générant une amélioration de la valorisation énergétique de ce flux et diminuant la part enfouie. Le SMITOM dans son projet souhaite poursuivre et améliorer ce dispositif.

2019	2020	2021	2022
24 927	19 717	17 549	6 898

#### QUID DE L'ENTRETIEN ? COUTS DES ENTRETIENS A PREVOIR ? PERENNITE DE L'INSTALLATION ?

Un entretien régulier est opéré selon les recommandations des constructeurs. Les opérations d'entretien et de maintenance s'effectuent au fil de l'eau ou lors d'un arrêt technique annuel programmé lorsque les interventions nécessitent d'arrêter les fours.

Les couts d'entretien et de maintenance sont prévus dans les couts des prestations attendues dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine de valorisation énergétique (délégation de service publique). Ces couts seront donc pris en compte dans l'analyse comparative des offres et des tranches ferme et optionnelle.

La pérennité et la gestion patrimoniale de l'outil industriel que constitue l'usine de valorisation énergétique sont détaillées p 37 du dossier de concertation. Les fours actuels devront être remplacés au plus tôt en 2036 selon les données du constructeur. Leur durée de vie pourrait être prolongée dans le cas de l'installation d'une ligne de four haut PCI, car moins usés par une marche en limite de leur gamme de fonctionnement.

#### QUID DES CONTROLES REGULIERS ET DE L'INFORMATION EN RETOUR SUR CES CONTROLES ? QUI LES FERA ?

Les mesures sont effectuées par un groupement de bureaux d'études et de laboratoires agréés indépendants de l'exploitant. (voir page 28 du dossier de concertation). Les mesures sont transmises aux services de l'état (DRIEAT), ces mêmes services effectuent des contrôles programmés ou inopinés dans l'usine.

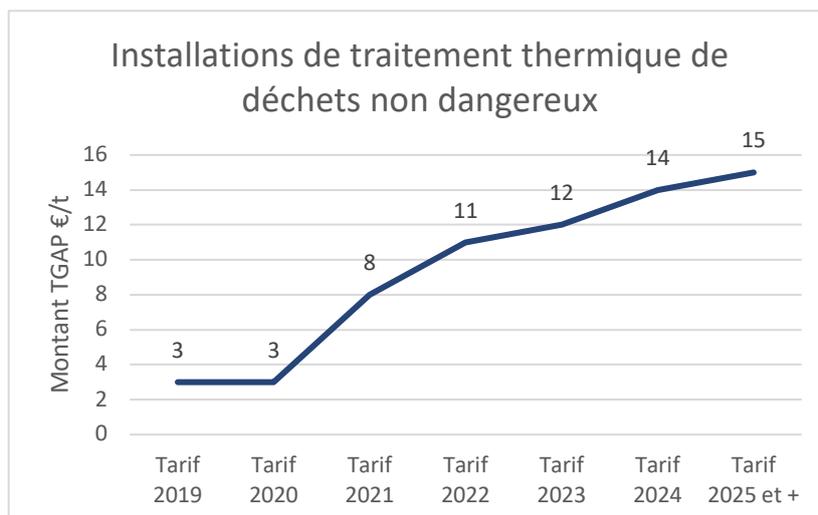
#### QUEL(S) COUT(S) GLOBAL DU PROJET ? QUELLES INCIDENCES SUR LA FISCALITE LOCALE ? QUI FINANCERA ? REPARTITION DES CONTRIBUTION, QUID DE LA TAXE GENERALE SUR LES ACTIVITES POLLUANTES ?

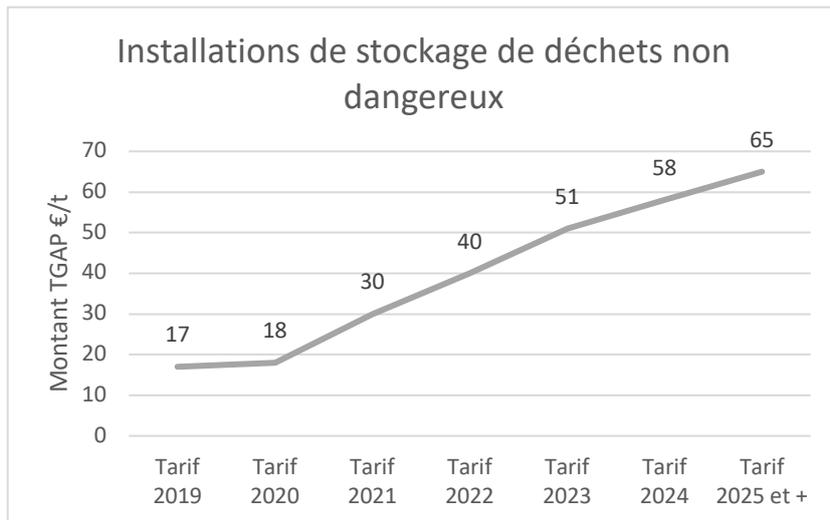
Le cout global du projet est précisé p51 du dossier de concertation. Les investissements consacrés à chaque équipement du projet sont indiqués de la page 40 à 47.

Le futur délégataire portera les investissements.

L'objectif est qu'il n'y ait pas d'impact sur les contributions des adhérents et donc pas d'incidence sur la Taxe l'enlèvement des ordures ménagères.

La progression de la taxe générale sur les activités polluantes est connue jusqu'en 2025 pour l'incinération et l'enfouissement. En réduisant la part de déchets enfouis et en orientant plus de déchets vers la valorisation matière et énergétique l'objectif est de réduire l'impact financier de la TGAP sur le cout de traitement des déchets. (p 62 dossier de concertation)





**QUEL BILAN AVANTAGES/ COÛTS ? QUELLE RENTABILITE DU PROJET : UN MANQUE D'INFORMATION CRUCIALE ... !  
 QUEL(S) RETOUR(S) D'EXPERIENCES SUR DES SITES EQUIVALENTS EXISTANTS (BENCHMARKS) ? INCIDENCES AU NIVEAU  
 DES TRAVAUX ? QUI VENDRA ET ACHETERA L'ELECTRICITE ? QUELLES AUTRES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT  
 POSSIBLES ? ENCORE UNE STRUCTURE TEODULE .. ?**

En Pages 50 et 51, vous disposez d'une synthèse des scénarios envisagés. Ces évaluations ont été faites en 2021 et 2022. Compte tenu de l'évolution des coûts en lien avec la crise énergétique et l'inflation, l'analyse technico économique ne pourra être finalisée qu'à réception des offres finales des entreprises candidates pour le renouvellement de la DSP d'exploitation de l'UVE, des quais de transfert et du tri des encombrants et tout venant. Nous pourrions ainsi comparer les coûts actualisés en tranche ferme (maintien des deux lignes existantes) et en tranche optionnelle (ajout d'une troisième ligne spécifique aux déchets haut PCI).

Les fours haut PCI fonctionnent sur la base de technologie éprouvée. Les grilles de fours haut PCI sont adaptées au PCI des déchets qui y seraient traités.

L'UVE actuelle peut valoriser l'énergie :

- Sous forme de chaleur pour alimenter le réseau de chaleur urbain de Melun
- Sous forme d'électricité (pour partie autoconsommée sur le site) et le surplus réinjecté sur le réseau EDF.

Cette énergie est vendue par le délégataire pour le compte du SMITOM.

Le réseau de chaleur est actuellement alimenté par trois types d'énergie :

La géothermie, une cogénération gaz, la chaleur en provenant de l'UVE

L'ajout d'une 3ème ligne permettrait de générer jusqu'à 27000 Mwh thermiques supplémentaires par rapport à 2022 (35 000 MWh délivrés au Réseau de Chaleur Urbain) par an en vue de répondre aux besoins de chauffage supplémentaire en quantité (à partir d'énergie renouvelable et de récupération) identifiés par le schéma directeur des Réseaux de chaleur de la CAMVS.

Si pour quelques raisons que ce soit le réseau de chaleur n'appelle pas de chaleur, l'énergie est turbinée et réinjectée sur le réseau électrique.